

## Séance du 10 février 2015 à 19 heures

Commune de Cieurac – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, mardi dix février deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cieurac –Salle des fêtes*

Etaient présents :

54 titulaires dont 6 possédant une procuration  
7 suppléants dont 1 possédant une procuration

## • TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),  
Mme GARRIGOU (sup),  
M. RAFFY Gilles (tit),  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit),  
Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit),  
Mme LOOCK Martine (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit),  
M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit),  
Mme BOUX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain (tit) procuration de M. TESTA Francesco (tit),  
Mme BOYER Noëlle (tit), M. SINDOU Géraud (tit), M. DELPECH Bernard (tit),  
Mme LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit),  
M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit),  
M. TILLOU José (tit) procuration de, Mme LANES Bénédicte (tit),  
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. DUJOL Jean-Paul (tit),  
M. VAZ Victor (tit),  
M. PEYRUS Guy (tit),  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),  
M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),  
Mme BOURDARIE Paulette (tit) procuration de M. PETIT Jean (tit),  
Mme VALETTE Roselyne (tit),  
M. MOLINIE Romuald (tit),  
Mme SOLIVERES Hélène (sup) procuration de M. CANCEIL Philippe (tit),  
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),  
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),  
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),  
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),  
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),  
M. REIX Jean-Albert (tit),  
M. SABOT Aimé (tit),  
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),  
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),  
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup)  
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),  
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit),  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),  
M. FIGEAC Philippe (tit),  
M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup),  
M. FERNANDEZ Pierre (tit)  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),  
M. LAVAUR Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit)  
M. ANNES Jean-Pierre (tit),  
M. HEE Gérard (tit),

CAILLAC  
CATUS

CIEURAC  
COURS

CRAYSAC  
ESPERE  
FONTANES  
GIGOZAC  
LABASTIDE DU VERT

LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
MONTGESTY  
NUZEJOLS  
PRADINES

ST DENIS CATUS  
SAINT GERY  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE  
TRESPOUX-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

Secrétaire de séance :

M. BOUX Catherine,

AR PREFECTURE

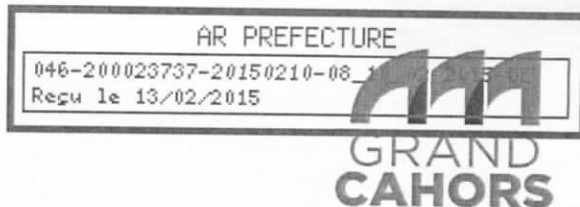
046-200023737-20150210-08\_10\_02\_2015-DE  
Reçu le 13/02/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**POLE RESSOURCE – Finances**

**Objet : Subvention Ecole de Musique de Cajarc Saison 2013-2014**

**A été adopté à l'UNANIMITE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 10 février 2015

Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège LAYRISSE

Service : Finances

Objet : Subvention Ecole de Musique de Cajarc Saison 2013-2014

Mesdames, Messieurs,

L'ancienne Communauté de communes Lot Célé versait une subvention à l'Ecole de Musique de Cajarc pour les enfants de son territoire. Cette subvention était calculée suivant le coefficient familial. Pour la saison 2013-2014, cette subvention aurait dû être versée début d'année 2014.

Or, la Communauté ayant été dissoute, il convient de reprendre cet engagement pour les enfants habitant sur les 7 communes qui ont adhéré au Grand Cahors à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette subvention concerne 11 enfants et s'élève à 4 250 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser M. le Président ou son représentant à verser la subvention à l'Ecole de Musique de Cajarc pour un montant de 4 250 € ;
- b- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur et décide de procéder au versement de cette subvention.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE



